Les Vert·e·s Seeland-Bienne, CP, 3270 Aarberg, 23.12.2025

Communiqué au sujet du delta de l’Aar aux abords du lac de Bienne

Doutes quant à la décision de mise sous protection

Le délai de recours contre la décision de protection « Delta de l'Aar et lac de Bienne » expirait hier, lundi 22 décembre 2025. Les Verts Seeland-Bienne considèrent que la protection de la faune et de la flore en début de l'été est insuffisante et ont donc déposé une objection. Ils estiment notamment que la possibilité de se baigner en juin est critique pour les oiseaux nicheurs et demandent donc une réduction de l'accès aux rives à trois mois au lieu de quatre.

Les Vert·e·s Seeland-Bienne constatent que la décision de mise sous protection comporte des concessions considérables en faveur du sport et des loisirs. Il est certes judicieux de garantir à la population un certain accès au lac et à ses rives. Cependant, avec ses dispositions dérogatoires, la décision de protection enfreint les prescriptions des inventaires nationaux des biotopes et les exigences légales en matière de protection de la nature aux niveaux cantonal, national et international. Les Vert·e·s du Seeland-Bienne considèrent que l'accès à la zone centrale des bas-marais pendant quatre mois d'été, tel qu'il est proposé actuellement, est trop long. Ils demandent au minimum que les dérogations concernant la baignade et l'accès à la zone B1 soient limitées à trois mois, à savoir du 15 juin au 15 septembre.
Les nouveaux périmètres de protection, y compris les éventuelles dérogations, doivent être réexaminés après une période de quatre ans, leur effet protecteur sur l'avifaune doit être évalué et, le cas échéant, adapté.

Les Vert·e·s Seeland-Bienne reconnaissent les efforts considérables déployés pour élaborer la décision de la mise sous protection, en particulier les nombreuses séances d'information et discussions organisées par les responsables du LANAT. En tant que parti politique, les Verts Seeland-Bienne sont fondamentalement favorables à un équilibre global des intérêts. Nous nous demandons toutefois si un tel effort et, par conséquent, l'extension du processus prévu par la loi sont judicieux et efficaces. Si une procédure aussi coûteuse devait faire école, cela dépasserait les ressources disponibles.

Traduction assisté par DeepL.com